



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 OCTOBRE 2014**

Le Conseil Municipal de la ville de THOIRY :

- * **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2014.

Vote unanime.

- * **Prend acte** de l'attribution du marché de fourniture et de livraison pour les repas du restaurant scolaire à la société S.H.C.B. (38070 – ST QUENTIN FALLAVIER)
- * **Prend acte** de la passation d'une convention entre la ville de Thoiry et Monsieur Louis JACQUES LE SEIGNEUR, économe diocésain pour la mise en place d'un bail à usage d'habitation au Presbytère de la ville de Thoiry.

- * **Approuve** la liste des commissaires proposés pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Vote unanime

- * **Accepte** l'adhésion au SIVOS du Sud Gessien afin de faire bénéficier aux associations Thoirysiennes des infrastructures et équipements du gymnase de l'Annaz – 01630 PERON, et désigne 2 délégués titulaires et suppléants :

Titulaires :

Madame le MAIRE
Madame MARRON

Suppléants :

Madame FERNANDEZ
Madame COTIER

Vote unanime

- * **Accepte** l'acquisition d'un appartement de type 3 dans l'ensemble immobilier « Les Florales » d'un montant de 165 000,00 € et **autorise** Madame le Maire à signer tout acte relatif à cet achat.

7 abstentions : Monsieur THOMAS, Madame BOULENS, Madame BUDZINSKI, Madame COTIER, Madame TINGUELY, Monsieur ROMAND-MONNIER et Monsieur JULLIARD.

- * **Autorise** Madame le Maire à mettre en œuvre une décision modificative N°2 relative au budget 2014 de la ville de Thoiry.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association ALFA3A, gestionnaire de l'ALSH portant mise à disposition de personnel titulaire du BAFA dans le cadre de la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire).

Vote unanime.

- * **Accepte** la mise en place d'une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS (Centre National d'Actions Sociales) à compter du 1er janvier 2015, **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion, et désigne Madame BARRILLIET en tant que représentante titulaire et Madame MARRON en tant que représentante suppléante.

Vote unanime.

- * **Modifie** le tableau des emplois permanents comme suit :

**Filière culturelle – Suppression de 6 postes
Cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique**

Métier : Enseignant artistique

Catégorie de l'emploi : B

Durée hebdomadaire : 13 heures,

Nombre de postes supprimés : 1

Durée hebdomadaire : 10 heures,

Nombre de postes supprimés : 1

Durée hebdomadaire : 5 heures 45,

Nombre de postes supprimés : 1

Durée hebdomadaire : 1 heure,

Nombre de postes supprimés : 1

Durée hebdomadaire : 2 heures,

Nombre de postes supprimés : 1

Durée hebdomadaire : 2 heures,

Nombre de postes supprimés : 1

**Filière culturelle – Création de 7 postes
Cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique**

Métier : Enseignant artistique

Catégorie de l'emploi : B

Durée hebdomadaire : 10 heures 75,

Nombre de postes créés: 1

Durée hebdomadaire : 10 heures,

Nombre de postes créés: 1

Durée hebdomadaire : 5 heures 75,

Nombre de postes créés: 1

Durée hebdomadaire : 5 heures 25,

Nombre de postes créés: 1

Durée hebdomadaire : 3 heures,

Nombre de postes créés: 1

Durée hebdomadaire : 2 heures 50,
Nombre de postes créés: 1
Durée hebdomadaire : 2 heures,
Nombre de postes créés: 1

Filière Animation – Suppression de 7 postes
Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux

Métier : **Animateur du temps d'activités périscolaires**
Catégorie de l'emploi : C
Durée hebdomadaire : 8 heures,
Nombre de postes supprimés : 7

Filière Animation – Création de 8 postes
Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux

Métier : **Animateur du temps d'activités périscolaires**
Catégorie de l'emploi : C
Durée hebdomadaire : 4 heures (2 jours de TAP par semaine),
Nombre de postes créés : 5

Métier : **Animateur du temps d'activités périscolaires**
Catégorie de l'emploi : C
Durée hebdomadaire : 2 heures (1 jour de TAP par semaine),
Nombre de postes créés : 2

Métier: **Animateur en service de restauration scolaire**
Catégorie de l'emploi : C
Durée hebdomadaire : 20 heures,
Nombre de postes créés : 1

Filière Animation - Création d'1 poste
Cadre d'emploi des Animateurs Territoriaux

Métier: **Responsable Adjoint des affaires scolaire et périscolaire**
Catégorie de l'emploi : B
Durée hebdomadaire : 25 heures 38 (ce temps de travail correspond à une demande de l'agent),
Nombre de poste crée : 1

Filière Administratif – Suppression d'1 poste
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux

Métier : **Agent de bibliothèque**
Catégorie de l'emploi : C
Durée hebdomadaire : 25 heures,
Nombre de postes supprimés : 1

Filière Culturelle - Création d'1 poste
Cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine Territoriaux

Métier: **Agent de bibliothèque**
Catégorie de l'emploi : C
Durée hebdomadaire : 28 heures,
Nombre de poste crée : 1

Filière Administrative – Création de 3 postes
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux

Métier: **Assistant de gestion administrative**

Catégorie de l'emploi : C

Durée hebdomadaire : 35 heures

Nombre de poste créés : 3 (2 postes à l'accueil, 1 poste pour travailleur social qui intégrera la filière médico-social une fois son concours réussi)

Filière Technique – Création de 2 postes
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux

Métier: **Agent d'entretien polyvalent**

Catégorie de l'emploi : C

Durée hebdomadaire : 35 heures

Nombre de poste créés : 2 (ceci permet de ne plus avoir recours à une entreprise de nettoyage pour l'école maternelle)

7 abstentions : Monsieur THOMAS, Madame BOULENS, Madame BUDZINSKI, Madame COTIER, Madame TINGUELY, Monsieur ROMAND-MONNIER et Monsieur JULLIARD.

✱ **Autorise** Madame le Maire à signer une convention entre l'Avenir Gessien Thoiry Gymnastique pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de Thoiry.

2 abstentions : Madame BOULENS et Monsieur THOMAS.

✱ **Autorise** Madame le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre la ville de Thoiry et l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.

2 abstentions : Madame BOULENS et Monsieur THOMAS.